



Direction de la Propreté et de l'Eau

**2022 DPE 4** Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient et accompagne les structures de réemploi, à l'image de l'association RéPAR (Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens, qui contribuent pleinement à l'objectif de réduire les déchets et d'encourager la réutilisation, la réparation et la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux. ). Créée en 2018, ce réseau associatif rassemble des ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens, représentant plus de 9000 adhérents, qui permettent à un nombre croissant de Parisien.ne.s d'apprendre à réparer leur vélo, de participer au réemploi, ou d'acquérir un vélo à un tarif solidaire.

En juin 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, a été signée entre le RéPAR et la Ville de Paris pour la récupération gratuite du gisement de vélos épaves enlevés par la Direction de la Propreté et de l'Eau sur demande de la Préfecture de Police. La totalité des vélos épaves collectés sur Paris sont stockés dans l'espace dédié au réemploi de cycles à la déchetterie de la Porte des Lilas, pour être ensuite pris en charge par les membres de l'association. Ils sont ensuite = remis en circulation ou démontés pour la réutilisation des pièces. Ce sont ainsi près 2300 vélos qui ont pu être traités depuis 2019.

Simultanément, RéPar réemploie des vélos provenant de dons de particuliers ou d'opérations de récupérations organisées par des copropriétés ou des bailleurs. L'ensemble des associations membres du réseau propose aux Parisien.ne.s près de 20 permanences d'autoréparation par semaine et environ 300 ateliers en extérieurs par an, notamment dans les quartiers populaires de la Ville de Paris. Enfin, la crise sanitaire a eu un réel impact sur l'activité des ateliers vélos, du fait de l'augmentation sensible de la pratique cycliste à Paris après le déconfinement. Cette montée en puissance du réseau RéPAR s'inscrit par ailleurs en cohérence avec les objectifs affichés par la Ville de Paris pour son plan Vélo 2021-2026, notamment pour favoriser l'économie circulaire du vélo.

Aussi, afin de permettre à ce réseau de poursuivre ses engagements en matière de réduction des déchets, de sensibilisation à l'économie sociale et circulaire et de promotion de la mobilité douce, je vous propose de signer avec l'association RéPAR une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans, jointe à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris